

# Pré-contentieux européen et plan d'action

---

**Benoît DAVID**  
**Direction de la recherche et  
de l'innovation**  
**Mission de l'information  
géographique**  
**14 avril 2016**



Crédit photo : Arnaud Bouissou/MEEM



# Le contexte

- Depuis le 3 décembre 2013, toutes les données INSPIRE doivent être cataloguées et diffusées sous forme de services sur l'internet
- En France, le catalogage est bon ;
- Les services de consultations sont insuffisamment créés ;
- Les services de téléchargement sont en retard, mais en forte croissance sur la fin de 2015.

# Le pré-contentieux

- Eté 2015 : la Commission européenne lance formellement une procédure pré-contentieuse contre 5+10 Etats Membres
- Décembre 2015 : la même procédure est lancée de façon informelle contre les Etats restants principalement sur les sujets suivants :
  - Données environnementales manquantes ;
  - Standardisation des données de l'annexe I ;
  - Défaut d'accessibilité par des services en réseau.
- Le Secrétariat général des affaires européennes décide de la traiter formellement.

## Priorités de maintenant à 2020



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère  
de l'Environnement,  
de l'Énergie  
et de la Mer

Point de vue de la Commission européenne sur les priorités de mise en œuvre de la directive Inspire présenté le 4 décembre 2015

# Les plans d'action

- Un plan d'action officiel intégré au rapport
  - L'urgence : publier les grandes données environnementales
  - Cible : ministère de l'environnement
- Un plan d'action national avec trois autres acteurs : DREAL, IGN, CNIG
  - Commission règles de mise en œuvre du 9 mars 2016

# Le projet de plan d'action officiel : publier

- Publier d'ici fin 2016 les données environnementales issues des systèmes d'information internes au ministère de l'environnement ;
- Critères : faisabilité court terme/enjeux portés
- Selon les services en réseau INSPIRE :
  - Qualité de l'air,
  - Données sur l'eau
  - Installations classées, émissions polluantes....
  - Risques (zones inondables, plans de prévention des risques...)
- Publier d'ici fin 2018 les autres (pour le prochain rapport triennal)



# Le projet de plan d'action officiel : harmoniser

- « Tout mettre en oeuvre » pour harmoniser les données de l'annexe I :
- Principalement celles de l'IGN
- Hydrographie (ONEMA)
  - Données DCE
  - Données IGN
- Sites protégés (MNHN)
  - Projet européen en cours piloté par l'Agence européenne de l'environnement (CDDA)



# Plan d'action national : l'action territoriale

- Alignement du rôle des DREAL selon l'organisation constante en environnement.
- Mandat aux DREAL de coordonner l'action de l'Etat dans la région ;
- Appui aux autorités publiques pour la mise en œuvre.
- Soutien aux plateformes géographiques régionales.
- Action demandée à l'IGN dans le cadre de l'appui au déploiement d'Inspire.



# Idées de plan d'action CNIG

- De nouveaux géostandards pour quelles données prioritaires ?
  - En lien avec Afigéo – groupe Open Data
- Evaluation du partage et activité des plateformes, avec elles :
  - Travailler à des indicateurs d'usage, valoriser les mises en œuvre ;
- mettre en œuvre une preuve de concept des usagers comme classificateur de données de référence
- créer un groupe de travail au sein du CNIG sur la politique de diffusion de données de référence.
- Des outils plus simples et mutualisés (site de mise en place de flux ATOM) ?
- ... ?

# Conclusion

- L'urgence est la fourniture de couches nationales environnementales,
- Faciles à découvrir, accessibles et réutilisables.
- La priorité devient la mise en conformité des données de l'annexe I
- Mais l'IDG nationale n'est pas réduite à INSPIRE : quelles priorités pour 2016-2018 ?
- **Propositions :**
  - Standardisation pour apporter de la valeur ajoutée
  - Y compris vers l'open data
  - Sur les données prioritaires
  - Pour alimenter l'administration électronique (API Carto...)